

**COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal  
du Lundi 1<sup>ER</sup> MARS 2010**

Date de la convocation 22 Février 2010

Présents : Ms, MAURY, MOTY J., GUENON, FREVILLE, PIALAT, BARDY, LINTHOUT, Mmes SAINT-LOUPT, DUCLOUT, LABUSSIÈRE, DUVAL, BOURRINET

Absents : Ms ROUSSE, BAGOUET, GEFFRE, MOTY B., HITIER, Mmes GAILLOT, EVEILLE

Absents avec procuration : M. ROUSSE à M. MAURY et M. BAGOUET D. à M. PIALAT

#### **PERSONNEL**

- Décision à l'unanimité de créer un poste à durée déterminée à temps complet à compter du 8 mars 2010 jusqu'au 7 septembre 2010 pour le remplacement de Mlle CONDEMINÉ en congés maternité.
- Décision de passer une convention pour la mise à disposition de 3 agents des services techniques avec la communauté de communes et les communes du canton, pour des travaux de voirie au prix de 17 €/heure.
- Information sur la mise à disposition de M. Jean-Marc PAJOT, Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à la Communauté de Commune du pays de Chalais à compter du 1<sup>er</sup> juin 2010 à raison de 8 heures 45 minutes hebdomadaire pour une durée d'une année.

#### **COMPTABILITE**

- Budget commune :  
Ouverture de crédit de 16 000 € compte 2313 « travaux sur les constructions » afin de permettre le paiement des dépenses engagées pour les travaux à réaliser sur l'immeuble du 39 rue de Barbezieux.
- Accord pour passer un avenant avec la SMACL pour prendre en compte les modifications sur les biens immobiliers ce qui engendre une augmentation du contrat de 887.69 €

#### **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – PARTICIPATION DES COMMUNES**

- La participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles 2009 sera de :  
Ecole primaire 426.65 € / enfant - École maternelle 1 286.55 € / enfant.

#### **OCCUPATION DU DOMMAINE PUBLIC**

- Décision de fixer à 300 € le montant de la redevance pour l'utilisation à des fins commerciales (terrasse) d'une partie délimitée de la place de la rue de Barbezieux du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre 2010 pour le restaurant O P'TI EN K.

#### **RUE REMON**

- Mme MICHAUD conteste et rejette le versement de la somme de 200 €, qui lui a été attribué par délibération en date du 30/11/2009. Elle souhaite obtenir 265 € de dédommagement conformément à son évaluation initiale. Décision de maintenir le versement à hauteur de 200 €.

#### **AMENAGEMENT PONTON DE PECHE**

- Projet de construction de 2 pontons de pêche (1 parking de la Tude, 1 parking des prés renfermés) accessibles aux personnes à mobilité réduite. Deux propositions nous sont parvenues, décision de différer le choix dans l'attente d'avoir des précisions notamment sur la qualité des poteaux de soutien des pontons.

#### **PROTECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX**

- Suite au cambriolage des ateliers municipaux plusieurs sociétés ont été consultées pour la protection des bâtiments communaux (ateliers + mairie). La proposition de la société C2i pour un montant de 5 549 € HT a été retenue.

#### **ACQUISITION TERRAIN « LES VERGNONS »**

- L'acte de vente du terrain a été signé par tous les membres de la famille à l'exception de M. Philippe METREAU alors que celui-ci a signé le sous-seing. Décision de lancer une procédure judiciaire à son encontre dans le but de parfaire la vente.

#### **RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT**

- Décision de renouveler la convention ATESAT relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat pour un coût de 835 € par an.

#### **SDIS**

- Décision de résilier la convention de prestation de service pour l'entretien des locaux du centre de secours.

**FEU D'ARTIFICE**

- Décision de retenir la proposition de la société APS pour un montant de 5 650 € TTC comme prestataire pour le feu d'artifice du 13 juillet 2010.

**TRAVAUX**

- Décision de confier à la société BEL PORTE à ANGOULEME la fourniture et la pose de volets roulants sur le bâtiment situé au 39 rue de Barbezieux pour un montant de 3 993.91 € HT.
- Rue de la Montagne verte reste les peintures
- Rte de Bordeaux le grillage du poste de relevage est effectué
- Des barrières pour protéger le passage handicapé au PIJ sont installées
- Décision d'acquérir un tracteur tondeuse en remplacement de celui volé à la Chalaisienne de motoculture.

**LOCATION**

- Le crédit-bail concernant l'atelier relais de découpe situé rue J. Remon pour une durée de 15 ans avec la société BVR (à présent dénommée URL Marc Viandes) est échu à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010. Ce contrat contient une promesse unilatérale de vente pour l'euro symbolique. Accord pour autoriser le Maire à signer cet acte chez M<sup>o</sup> DELOM.
- Suite à l'acquisition de l'immeuble au 39 rue de Barbezieux, il y a lieu d'établir un bail commercial reprenant les termes du précédent bail. A savoir loyer au prix de 988.12 €/mois, révisable annuellement selon les variations de l'indice de référence des loyers (indice 2<sup>ème</sup> trimestre 2001), jusqu'au 31 mars 2011.

**INDEMNITÉ DE CONSEIL POUR MME JACOB**

- Suite au remplacement de Mlle BEAUVAL pendant la période du 15 juin 2009 au 15 janvier 2010 par Mme Anne JACOB, il y a lieu de lui allouer l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pour la durée de l'intérim.

**ASSOCIATION : PRÊT A CHANTER**

- Accord pour la domiciliation de l'association « prêt à Chanter » à la mairie.
- Pas de suite pour l'école du sacré cœur à Chenaud qui demande une aide financière pour un voyage scolaire.

**SUBVENTION**

- Décision de ne pas donner suite à une aide financière pour un voyage scolaire faite par une lycéenne de Ste-Marie.

**DPU**

- Annulation de la délibération en date du 5 février 2010 décidant d'acquérir par voie de préemption un bien situé Prés de Lamballerie cadastré section C N°561 car s'agissant d'une vente dans la lignée familiale suite à un décès, le code civil ne permet pas l'acquisition de ce bien par voie de préemption.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Info réunion :
  - 2/03 18h00 vote du budget de la caisse des écoles
  - 15/03 20h30 conseil municipal vote du compte de gestion, et compte administratif 2009 pour la commune, l'abattoir et l'assainissement + taux d'imposition+subventions
  - 22/03 9h00 conseil municipal, vote du budget commune et assainissement
- Réflexion sur la remise en fonction de la sonorisation dans les rues de la ville

Le Maire  
Jean-Claude MAURY